

Le tableau 15.10 présente, au sujet des diverses bibliothèques publiques du Canada, des statistiques sommaires tirées d'enquêtes annuelles. En 1984, les 3,170 points de service des bibliothèques publiques disposaient d'un fonds global de quelque 54 millions de livres; la masse de leurs prêts directs se chiffrait aux environs de 158 millions, et leur effectif s'élevait à 1,878 bibliothécaires diplômés à plein temps. Pour l'ensemble de leurs opérations, à peu près \$402 millions ont été dépensés durant l'année.

15.7 Films canadiens

15.7.1 Office national du film (ONF)

L'Office national du film du Canada (ONF) a été établi par une loi du Parlement en 1939 «pour produire et distribuer des films destinés à faire connaître le Canada aux Canadiens et aux autres nations». Depuis sa création, l'ONF a réalisé 17,000 documents audio-visuels, dont plus de 6,000 films originaux. Chaque année, près de 100 nouvelles productions viennent s'ajouter à ce répertoire national. L'ONF a reçu, au fil des ans, plus de 2,500 prix internationaux, ce qui lui a valu une réputation enviable à l'échelle mondiale.

Des films documentaires, des films d'animation et des longs métrages de l'ONF sont présentés dans les cinémas et à la télévision. Ils sont également distribués, par l'entremise des bureaux de l'ONF situés dans tout le Canada, aux particuliers, aux enseignants et aux organismes communautaires qui désirent les emprunter, les louer ou les acheter en pellicules de 16 mm ou en vidéocassettes. L'Office produit également des jeux de diapositives, des bandes de films fixes et d'autres documents pour répondre aux besoins du secteur de l'enseignement.

Récemment, l'ONF s'est intéressé tout particulièrement à la recherche et au développement dans le domaine de la technologie cinématographique et vidéographique, et à l'établissement de programmes de formation à l'intention des jeunes cinéastes. Par ailleurs, l'ONF met actuellement sur pied 12 centres audio-visuels canadiens, dont six comprendront des bureaux de production, de commercialisation et de distribution.

Les productions de l'Office national du film du Canada sont également distribuées dans le monde entier par le truchement des bureaux de l'Office situés à New York, Londres, Paris et Montréal.

15.7.2 Téléfilm Canada

Téléfilm Canada. Téléfilm Canada, anciennement la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, a été fondée en 1967 par le gouvernement canadien. Son mandat

consistait à promouvoir le développement d'une industrie du long métrage et d'une industrie de production télévisée indépendante au Canada. Téléfilm veille à l'application de deux principaux types de programme; l'un associé à l'industrie du long métrage, et l'autre, à la production télévisuelle privée, lesquels ont différents critères d'admissibilité.

Longs métrages. Le Fonds de longs métrages a pour but d'encourager le secteur privé à produire et à distribuer, pour fins de diffusion commerciale dans les cinémas, des longs métrages de qualité à caractère canadien dans le domaine des œuvres dramatiques.

Téléfilm Canada peut participer financièrement à l'élaboration, à la production et à la commercialisation des œuvres. Cette participation est conditionnelle à l'existence d'un contrat, entre un producteur et un distributeur admissibles, garantissant la diffusion commerciale de l'œuvre cinématographique au cours de l'année suivant son achèvement.

En plus des projets individuels, Téléfilm Canada peut également décider d'appuyer financièrement des entreprises admissibles pour d'autres types de projet. Téléfilm Canada soutiendra les coproductions et les pré-ventes internationales et contribuera à l'accroissement des ventes et à la promotion des productions canadiennes à l'étranger. Les productions financées par le Fonds de longs métrages ne peuvent l'être par le Fonds de développement d'émissions canadiennes, et vice-versa.

L'aide financière consentie via le Fonds de longs métrages, laquelle doit compléter d'autres sources de financement, peut prendre la forme d'une émission d'actions, d'un prêt à long terme, d'un prêt garanti ou d'avances sans intérêt. Téléfilm Canada gère également un Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage.

Production de scénarios et élaboration de projets. Téléfilm Canada accorde aux producteurs des avances recouvrables pour la préparation de scénarios et de budgets, et pour l'embauche de réalisateurs et d'acteurs.

Financement temporaire. Les prêts temporaires permettent aux producteurs de mettre leurs productions en branle avant même que tous les capitaux requis aient été rassemblés. Les distributeurs canadiens et les compagnies de ventes étrangères sont également admissibles au Fonds de financement intérimaire.

Le Fonds d'aide au marketing international a été créé pour augmenter la compétitivité des productions canadiennes sur le marché international, pour faire connaître davantage les entreprises canadiennes de ventes à l'étranger et pour soutenir le développement de leurs stratégies commerciales